

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **85**
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* :SDIS 85

Correspondant : M. le directeur départemental d'incendie et de secours de la Vendée, Mme Martine Chaillout cheffe du service de la commande publique, Les Oudairies BP 695 85017 LA ROCHE SUR YON Cedex. tél. : 0251451010, Courriel : scop@sdis-vendee.fr,

Adresse internet : <http://www.sdis85.com>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://sdis85.e-marchespublics.com>.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :Ordre et sécurité publics.

Objet du marché : **installation et maintenance d'équipements de transmission sur les véhicules du sdis de la vendée.**

CPV - Objet principal : 50330000.

Objets supplémentaires : 45314000.

Lieu d'exécution :Direction et centres de secours du SDIS de la Vendée,

Code NUTS :|FRG05|.

L'avis implique l'établissement d'un accord cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : 48 mois.

Valeur minimum estimée (H.T.) : 0 euros.

Valeur maximum estimée (H.T.) : 120000 euros.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, il est reconductible tacitement 3 fois par période d'un an.

Il n'y a pas de montant minimum, le montant maximum est fixé à 30 000 euros HT par période, soit 120 000 euros HT sur la durée totale. euros.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : L'accord-cadre est reconductible..

Nombre de reconductions éventuelles : 3.

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : L'accord-cadre commence à compter de sa notification et est reconductible tacitement à date anniversaire ou lorsque le montant maximum est atteint..

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution :48 mois à compter de la notification du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception de la facture selon les dispositions de l'article r2192-10 du code de la commande publique
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :
Marché réservé: non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

-Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)

-Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

-Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

-Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail -Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12) -Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays -Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté La liste complète des documents à fournir (offre et candidature) est indiquée au règlement de la consultation La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Coût (sous-critères : coût de la prestation 35 pts; coût de déplacement : 10 pts) : 45%;
- Caractéristiques opérationnelles (sous-critères : mode opératoire : 30 pts; moyens humains et capacité professionnels dédiés à l'exécution du marché : 15 pts) : 45%;
- Délais (sous-critères : délai d'intervention pour l'installation : 5 pts; délai d'intervention pour

le dépannage : 5 pts) : 10%.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 22 Mai 2020 à 12:00.

Délai minimum de validité des offres : 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MA2003.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation doit être téléchargé sur la plateforme <https://sdis85.e-marchespublics.com> (gratuit)

Date limite d'obtention : 22 Mai 2020 à 12:00.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les offres doivent être déposées électroniquement sur la plateforme : <https://sdis85.e-marchespublics.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication 25 Mars 2020.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : SDIS de la Vendée

Correspondant : Mme Martine Chaillout, cheffe du service de la commande publique , adresse internet : <https://sdis85.e-marchespublics.com> .

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : SDIS de la Vendée

Correspondant : Mme Martine Chaillout, cheffe du service de la commande publique , adresse internet : <https://sdis85.e-marchespublics.com> .

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : SDIS de la Vendée

Correspondant : Mme Martine Chaillout, cheffe du service de la commande publique , adresse internet : <https://sdis85.e-marchespublics.com> .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes 6 allée de l'île Gloriette CS 24111 44041 NANTES cedex .

Organe chargé des procédures de médiation : DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE - CCRA 22 mail Pablo Picasso BP 20209 44042 NANTES cedex 1 .

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Tout recours gracieux peut être adressé au SDIS de la Vendée dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Nantes : - un référé précontractuel

depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L551-1 à 12 et R551-1 à 6 cja) ; -un référé contractuel, après la signature du contrat, dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au jeu et pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois à compter du lendemain de la date de conclusion du contrat (art. L551-13 à L551-23 cja);- un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R421-1 à 7 cja); - pour les concurrents évincés ainsi que pour tout tiers intéressé, et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées en application des décisions du Conseil d'Etat n°358994 du 4 avril 2014 et n°398445 du 30 juin 2017. Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel "legifrance - le service public de la diffusion du droit " : <http://www.legifrance.gouv.fr>.